Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212203129-20260424-BP26_COMUNE-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR **2026-04-11**
Arrondissement de DINAN
COMMUNE DE SAINT-MADEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MADEN

SÉANCE DU 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur COULOMBEL Sylvain, Maire.

Nombre de membres : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9
Date de convocation : 9 avril 2026

PRÉSENTS : COULOMBEL Sylvain, BRIONNE Noëlle, CHENU François, DOUCET Emilie, REHEL Elodie, VERDON Laure, FAUCON Patrick, LECHEVESTRIER Manuel, LECHEVESTRIER Yves-Marie arrivée à 20H52

ABSENT EXCUSÉ : BROSSE Hubert

ABSENT : ROBERT Emilie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : FAUCON Patrick

BUDGET PRIMITIF 2026 – Délibération n°2026-04-11

Monsieur le maire détaille le budget primitif principal communal pour l'année 2026.

Inscription par section – Exercice 2025	
Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
250 528.96 €	250 528.96 €
Investissement	
Dépenses	Recettes
83 368.32 €	83 368.32 €

Après délibération du Conseil Municipal, il a été procédé au vote à main levée :

Pour : 8 **Contre : 0** **Abstention : 1**

Le Maire
Sylvain COULOMBEL

le secrétaire de séance
Patrick FAUCON